

Un honorable étranger, M. Ayasse, a fait présent de riches collections botaniques.

M. Gomarin, qui est décédé l'année dernière, a disposé dans son testament d'une somme de cent mille francs au profit de l'Université; ce capital est grevé d'un usufruit, les revenus, après l'extinction de ce droit, devront être capitalisés, jusqu'en 1935; à cette époque nos successeurs pourront profiter de la libéralité de notre généreux concitoyen.

Tout dernièrement, la faculté de théologie a reçu de M. Arthur Chenevière, ancien conseiller d'Etat, une somme de 12,600 fr. qui est destinée à la fondation de deux nouveaux prix, dont l'un portera le nom de prix Chenevière et l'autre de prix Munier, en souvenir de deux anciens professeurs de l'Académie dont le souvenir est resté vivant, dans le cœur de leurs anciens élèves.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les encouragements ne manquent pas; mais soyez-en sûrs, nous en avons toujours besoin. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur sont considérables. Ces sacrifices ne sont pas perdus; même au point de vue purement matériel, la prospérité de l'Université profite à l'Etat, qui rentre dans une partie toujours plus considérable des avances qu'il fait. Cette année, les recettes ont dépassé cent mille francs. Ainsi les dépenses faites avec intelligence, permettent d'améliorer l'enseignement; l'amélioration de l'enseignement attire à Genève de nouveaux étudiants et l'augmentation des élèves a pour conséquence l'accroissement des recettes que l'Etat retire de l'Université.

Mais le concours du public nous est indispensable. Déjà la Société académique nous rend des services signalés; il est bien à désirer que les ressources dont dispose cette institution, dirigée avec autant de dévouement que d'intelligence, ne cessent de s'accroître.

Nous nous permettrons aussi de rappeler, en finissant, que l'Université a été érigée en fondation par la loi de 1886, et qu'elle a le droit de recevoir des dons et legs. Son existence et sa prospérité sont des éléments nécessaires à l'autonomie de Genève. Qu'aurait été notre République, sans l'Académie? Sans ce foyer de vie intellectuelle aurait-elle pu conserver son indépendance?

Ce qui est vrai pour le passé, est vrai aussi pour le présent et pour l'avenir.

GRADES DÉCERNÉS PENDANT L'ANNÉE 1894

Dans cette liste ne figurent pas : le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences médicales.

Doctorat ès sciences naturelles.

Roulet, Charles.	André, Emile.
Ritter, Etienne.	

Doctorat ès sciences physiques.

Dreyfus, Wilhelm.	Hirsch, Benno.
Stabil, Constantin.	Hardine, Dimitre.
Jequier, Jules.	Funcke, Fritz.
Félix, Lorenz.	Halpérine, Haïm.
Mateescu, Mihail.	Guinsbourg, Michel.
Rateanu, André.	König, Frédéric.
Hubert, André.	

Diplôme de chimiste.

Mateescu, Mihail.	Brunet, Louis.
Leonhardt, Max.	Chavanne, Louis.
Neuwirth, Arthur.	Guinsbourg, Michel.
Hardine, Dimitre.	Schestakow, Pierre.
Halperine, Haïm.	Genequand, Paul-Edouard.
Okromtchedeli, Georges.	Loup, Robert.
Hirsch, Benno.	Gonset, Armand.

Licence ès lettres (classiques).

Veyrassat, Alfred.

Licence ès sciences sociales.

Papasian, Vertanesse.	Lalayantz, Erwand.
de Riaz, Henri.	Wellitch, Jovan.
Wlodek, Louis.	Stoikowitch, Mihaïlo.

Doctorat en droit.

Richards, Daniel.

Licence en droit.

Cicilianopoulo, Georges.	de Stoutz, Gustave.
Castrillo, Salvador.	Martin, Frédéric.
Sautter, Arthur.	Tépédéleneff, Radoslave.
Erched, Mehmed.	Tritchkoff, Athanase.
Thomoff, Pierre.	Behdjet, Samuel.
Popoff, Christo.	Soini, René.
Chivatcheff, Jelu.	Moosbrugger, Adolphe.
Vamvacas, Charissios.	Cotzeff, Elie.
Tarchini, Ange.	Vacarelsky, Angel.
Sacopoulo, André.	Ethersky, Athanase.
Christidi, Phocion.	

Baccalauréat en théologie.

Huth, Paul.	Martin, Jacques.
-------------	------------------

Doctorat en médecine.

Stéphani, Théodore.	Braun, Jean.
Matteoda, Lodovico.	Dutrembley, Henri.
Scofone, Luigi.	Zoppino, Laurent.
Gourfein, David.	Schestakow, Théodore.
Afrikian, Paul.	Mitrowich, Pierre.

HISTOIRE

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX ADOR

PAR

M. le professeur André OLTRAMARE

MESSIEURS,

Le concours ouvert pour le prix d'Histoire, dit prix Ador, sur un sujet à prendre, au choix des aspirants, dans l'histoire romaine, a répondu à l'attente que nous pouvions avoir, au moins par le nombre des mémoires qui nous sont parvenus. Quatre manuscrits, d'étendue moyenne, ont été soumis à l'examen d'un jury de trois personnes, MM. les professeurs P. Vaucher, Ant. Verchère et A. Oltramare, rapporteur. La liberté laissée à chacun de choisir un sujet à sa convenance dans le champ de l'histoire de Rome, avait ses avantages comme ses inconvénients : si toute satisfaction était donnée par là aux préférences des concurrents et si l'on écartait en même temps tout soupçon de favoritisme, d'autre part, la porte était ouverte à des travaux rentrant plus ou moins bien dans l'objet même du concours. Les thèmes qu'on se pose à soi-même peuvent, en outre, être de nature telle que les recherches personnelles y trouvent difficilement place, vu le temps nécessairement limité qui est accordé pour un concours. Il est à craindre alors que cette lacune ne soit plus ou moins comblée par des extraits et